



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Conseil du 17 septembre 2020

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS DE LA CAB AU CONSEIL DE  
SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA**

L'An Deux Mille Vingt, le 17 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 11 septembre 2020.

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
GIAMARCHI Marie-Dominique à SIMONPIETRI Pierre-Michel  
GONZALEZ COLOMBANI Carulina à SAVELLI Pierre  
MALAFRONTI Christine à LOMBARDO Florence  
PADOVANI Jean-Jacques à POLIFRONI Bruno  
ROMITI Gérard à LINALE Serge

**ABSENTS :**

DE CASALTA Jean-Sébastien, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles.

**QUORUM : 21**

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS DE LA CAB AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article R.6143-3 du code de la santé publique indiquant que sont membres du Conseil de surveillance pour les établissements de santé du ressort communal deux représentants d'un EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant dès lors, qu'il convient de désigner deux représentants de la CAB au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Bastia ;

Considérant que le Conseil, peut à l'unanimité, décider de ne pas recourir au scrutin secret, pour les désignations de représentants ;

Considérant les candidatures de Mesdames Leslie Pellegrini et Emmanuelle de Gentili ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DESIGNE**

*(A l'unanimité – Abstention M. Morganti –  
Non-participation : M. Zuccarelli, Mmes Salge et Vesperini)*

Mme Leslie Pellegrini et Mme Emmanuelle de Gentili en qualité de représentantes de la Communauté d'agglomération de Bastia au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**Le Président de la  
Communauté d'Agglomération de Bastia**

**U Presidente  
Louis POZZO DI BORGO**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**